

ORDONNANCE NUMÉRO OCA15 22338

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PAIX ET L'ORDRE SUR LE DOMAINE PUBLIC
(R.R.V.M., chapitre P-1, article 8)

Ordonnance relative à l'événement
« Entraînements et joutes de l'organisme Dj Sports »

À la séance du 2 juin 2015, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest décrète :

1. À l'occasion de l'événement «Entraînements et joutes de l'organisme Dj Sports », il est permis de vendre des articles promotionnels reliés à cet événement, de la nourriture et des boissons non alcoolisées, sur le site du terrain de basket-Ball du Parc Oscar-Peterson, dans des kiosques aménagés à cette fin, tel que montré au plan annexé à la présente ordonnance. Les boissons doivent être servies dans des contenants de plastique.
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable du 4 juin au 13 aout 2015, au moment des entraînements et des joutes de l'organisme.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la Loi sur les produits alimentaires (L.R.Q., c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci.

BENOIT DORAIS
MAIRE D'ARRONDISSEMENT

PASCALE SYNNOTT
SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT